

Description

Le déclarant ou la déclarante en douane accomplissent toutes les démarches administratives et les formalités douanières que nécessitent l'importation ou l'exportation de marchandises. Ils établissent des déclarations conformément à la législation en vigueur pour le trafic routier, ferroviaire, maritime, fluvial et aérien. En tant que cadres, ils dirigent également des collaborateurs.

Leurs principales activités consistent à :

Préparation des déclarations en douane

- connaître les dispositions légales (droit douanier, lois et ordonnances sanitaires, environnementales, etc.) en relation notamment avec les divers produits importés ou exportés: denrées alimentaires, alcools, végétaux, sérums et vaccins, métaux précieux, explosifs, etc.;
- renseigner le client sur le classement tarifaire des marchandises;
- contrôler la conformité des documents fournis (factures, bulletins de livraison, certificats d'origine, etc.), limiter au maximum les risques d'erreurs pour éviter des pénalités douanières;
- effectuer parfois un contrôle des marchandises à l'entrepôt;

Etablissement des documents officiels

- établir des déclarations en douane en identifiant la marchandise et remplir des formulaires électroniques d'importation, d'exportation, de dédouanement, etc.;
- préparer des attestations particulières pour les matières dangereuses, les substances explosives ou radioactives, les œuvres d'art, etc. et joindre des documents tels que certificats sanitaires, permis, déclarations d'importation;
- communiquer à la douane les renseignements concernant le mode de vente entre le vendeur et l'acheteur, ainsi que l'origine des marchandises (quantité, poids, destination, moyen de transport, etc.);
- appliquer les tarifs prévus, calculer les montants des droits et taxes, en fonction de la matière, des dimensions, des particularités des marchandises;

Organisation interne

- encadrer et former les employés du secteur douanier de l'entreprise, superviser leur travail;
- établir des contacts avec les professionnels chargés du transport des marchandises.

Environnement de travail

Les déclarants en douane travaillent en tant que cadres aux postes frontières suisses, dans les gares frontières, les aéroports ou dans des entreprises spécialisées dans le transport de marchandises. Ils travaillent en équipe et ont des contacts réguliers avec les spécialistes en douane et sécurité des frontières, en Suisse et dans l'Union européenne, ainsi qu'avec des entreprises de transport. Ils communiquent par conséquent souvent en anglais. Leurs horaires de travail varient en fonction de leur lieu de travail et le rythme d'activité dépend des arrivages de marchandises.

Ces professionnels ne doivent pas être confondus avec les spécialistes en douane et sécurité des frontières, collaborateurs de l'Administration fédérale des douanes, qui contrôlent les déclarations et perçoivent les droits et les taxes exigibles.

Formation

La formation de déclarant ou de déclarante en douane s'acquiert en emploi.

Lieux

- Genève;
- Bâle;
- Chiasso/TI.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/ecoles.

Durée

- 2 ans.

Conditions d'admission à l'examen

- certificat fédéral de capacité (CFC) d'employé-e de commerce et au moins 3 ans de pratique professionnelle dans le domaine de la douane;
- ou autre CFC, maturité gymnasiale, professionnelle ou spécialisée, certificat de culture générale ou titre jugé équivalent et au moins 4 ans de pratique professionnelle, dont 3 dans le domaine de la douane;
- ou autre profile et 7 ans de pratique professionnelle dans le domaine de la douane.

De plus, pour tous les candidats:

- certificats de module requis ou attestations d'équivalence.

Titre obtenu

- brevet fédéral de déclarant ou déclarante en douane.

Contenu

Modules

- Logistique d'expédition;
- Supply Chain Management;
- Economie d'entreprise;
- Déroutement douanier UE.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitude à travailler de façon indépendante
- Aptitude à négocier
- Sens commercial
- Facilité pour les langues
- Esprit méthodique
- Bonne mémoire
- Résistance nerveuse

Perspectives professionnelles

Les déclarants en douane sont employés au service de transit ou d'opérations douanières de maisons d'expédition. S'ils travaillent dans une grande entreprise, ils supervisent les tâches d'une équipe de déclarants.

Après quelques années d'expérience, les déclarants en douane brevetés se spécialisent dans certaines catégories de marchandises et peuvent devenir chef-fe de service.

Perfectionnement

Les déclarants en douane peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours sur la législation douanière mis sur pied par les associations professionnelles, les maisons d'import-export, l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières, etc.;
- brevet fédéral de spécialiste en expédition et logistique.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Spécialiste du commerce international BF/Specialiste du commerce international BF
- Spécialiste en expédition et logistique internationale BF/Specialiste en expédition et logistique internationale BF
- Spécialiste technico-gestionnaire BF/Specialiste technico-gestionnaire BF

Adresses

SPEDLOGSWISS
Elisabethenstrasse 44
Case postale
4002 Basel
Tél.: 061 205 98 00
<http://www.spedlogswiss.com>